

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 2 mars 2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 049-200054435-20260302-2026_021-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres consultatifs présents : 0

Date de la convocation : mercredi 25 février 2026

Délibération n° : 2026-021

Le lundi 2 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (13) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Damien Mazé, Annie Naud, Marie-Paule Noiriel, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul et Marie-Agnès Villeneuve.

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (2) : Aurélie Brunet et Henri Raulais.

Membre absent ayant donné une délégation de vote (1) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Annie Naud

SOLIDARITÉS_rapport activités 2025

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

Pièce jointe : Rapport activités 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue l'outil principal de la politique sociale de la commune. À ce titre, il met en œuvre les compétences qui lui sont dévolues par le Code de l'action sociale et des familles, notamment en matière d'aide sociale légale et facultative, d'accompagnement des publics vulnérables, de prévention et de développement social local.

Conformément aux principes de transparence de l'action publique et de bonne gouvernance des établissements publics administratifs communaux, le Président du CCAS ou son représentant présente chaque année au Conseil d'Administration un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'exercice écoulé.

Le rapport d'activités 2025 a pour objet :

- de dresser un bilan qualitatif et quantitatif des actions conduites au cours de l'année ;
- de présenter les données statistiques relatives aux aides attribuées et aux dispositifs mobilisés ;
- d'exposer les partenariats développés avec les acteurs institutionnels et associatifs ;
- d'analyser l'évolution des besoins sociaux sur le territoire communal ;

Ce document constitue un outil d'aide à la décision permettant au Conseil d'Administration d'apprécier la pertinence des actions menées, d'identifier les axes d'amélioration et d'orienter les priorités pour l'exercice à venir.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2025 du CCAS de Sèvremoine.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.